

Sauvez-moi



Signez l'initiative contre le foie gras !



En Suisse, l'agitation règne concernant les initiatives en matière de droits des animaux :

après celle - massivement rejetée - sur la vivisection et à quelques semaines de la votation pour abolir l'élevage intensif (comme vous le savez, on votera le 25 septembre),

les prochains mois seront marqués par un intense travail pour les organisations impliquées dans la récolte de signatures pour deux autres initiatives importantes : une demandant l'interdiction d'importation de foie gras et une autre réclamant l'interdiction d'importation de fourrures en Suisse.

Nous faisons partie des organisations promotrices de ces initiatives et dans ce numéro, nous consacrons donc de l'espace à ces deux thématiques. Vous y trouverez des informations détaillées ainsi que des feuilles de signatures pour les deux initiatives.

Nous vous demandons de les diffuser et de nous aider dans la récolte de signatures, vous pouvez bien-sûr nous demander d'autres feuilles. Depuis plus de 40 ans, la production de foie gras est interdite dans notre pays car l'engraissement forcé est cause de grandes souffrances pour les canards et les oies mais malheureusement, la Suisse, avec 200'000 kg de foie gras importés chaque année, est l'un des principaux importateurs de ce produit. Ce n'est pas mieux du côté du marché de la fourrure : 350 tonnes sont importées dans notre pays chaque année, ce qui correspond à l'abattage de près d'un million et demi d'animaux. Plus de la moitié de ces fourrures provient de Chine, où les animaux sont détenus dans des conditions inimaginables.

Il faut donc absolument atteindre le nombre de signatures nécessaires pour aller de l'avant et ensuite voter !

Parmi les sujets toujours d'actualité sous nos latitudes on trouve celui de notre rapport avec les grands prédateurs : nous avons dédié le dossier de ce numéro à la présence du loup en Suisse et aux conflits relatifs avec les éleveurs. Notre énième réflexion critique sur le thème de l'expérimentation animale en Suisse est également (on pourrait dire "malheureusement") d'actualité et nécessaire : nous analysons ici (chiffres en mains) comment sont utilisés les fonds publics lorsqu'il s'agit de financer la recherche médicale, encore trop liée aux modèles animaux.

Comme toujours donc, beaucoup de sujets de réflexion parce que s'informer et informer les autres est le premier pas pour tenter de changer les choses.

Bonne lecture !

MAX MOLTENI PRÉSIDENT DE L'ATRA

Sommaire

ANNEE XLV SEPTEMBRE 2022 • NR. 172

Initiative Foie Gras	03
Initiative Fourrure	07
Dossier	11
Au Premier Plan	16
Défense des Animaux Errants	18
La Colline aux Lapins	19
Veggie à Table	20
Notre Catalogue	23

Impressum

Orizzonti

Revue d'information pour les droits des animaux

Organe officiel de l'ATRA

Association suisse pour l'abolition de la vivisection

Editeur

ATRA, via Capelli 28, CH-6900 Lugano

Tel. 091 970 19 45 - Fax. 091 970 19 46

infoatra@bluewin.ch - <http://www.atra.info>

Facebook: [Atra diritti animali](#) - Instagram: [Atra Animal Rights](#)

Horaire

Du lundi au vendredi : de 14.00 à 17.00 heures

Rédaction

Max Molteni, Natascia Gamba,

Massimo Tettamanti, Silva Martinelli

Traduction

Lisa Simeoni Fragnière

Collaborateurs externes

Elena Grisafi, Norman Lipari, Paola Marchisio,

Valentine Pauli, Sabrina Piacente

Photo de couverture

Alex Guillaume - Unsplash

Tirage

5.000 exemplaires

Abonnement annuel

Suisse CHF 20.-

Etranger UE CHF 30.- (Euro 20.-)

Extra UE CHF 45.- (Euro 30.-)

Publicité

1/1 page CHF 1'000.-

1/2 page CHF 600.-

1/4 page CHF 300.-

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur demande auprès de l'éditeur.



Imprimerie

Tipografia Fontanaprint SA - 6963 Pregassona

Imprimé sur papier écologique.

Reproduction de textes et photos

autorisée à condition que la source soit citée.



Initiative populaire fédérale

« Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (Initiative foie gras) »

La production du foie gras est interdite en Suisse depuis plus de 40 ans en raison des grandes souffrances infligées aux oies et canards lors du gavage.

La méthode utilisée pour le gavage, dans laquelle un tube ou un tuyau métallique est inséré dans l'œsophage plusieurs fois par jour, entraîne des blessures douloureuses. Le cou des animaux peut aussi être perforé et leurs ailes cassées. L'augmentation anormalement rapide de la taille du foie comprime les poumons et provoque des problèmes respiratoires, rénaux et circulatoires. **Le gavage est considéré en Suisse comme une pratique cruelle envers les animaux.**

Avec 200'000 kg de foie gras importés annuellement, la Suisse se positionne malheureusement comme l'un des principaux importateurs de ce produit. **Chaque année, 400'000 canards et 12'000 oies sont tués afin de répondre spécifiquement à la demande de notre pays.**

Il est hypocrite d'interdire aux éleveurs suisses de produire du foie gras sous peine de sanctions, tout en autorisant l'importation de ce produit s'il est fabriqué à l'étranger.

Une interdiction d'importation de foie gras et de produits à base de foie gras est compatible avec les obligations commerciales internationales de la Suisse. Tous les accords prévoient des exceptions pour les mesures nécessaires à la protection de la morale publique et de la vie ou de la santé des animaux.

Par exemple, les interdictions d'importation de fourrure de phoque, de chien et de chat sont déjà inscrites dans la loi. La plus haute cour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a explicitement reconnu que la protection des animaux fait partie de la morale publique.

FAQ - Questions fréquentes

Qu'est-ce que le foie gras ?

Un foie gras est le foie d'un canard ou d'une oie engraisé par gavage.

Il s'agit d'une spécialité culinaire principalement produite en France et généralement consommée durant les fêtes de fin d'année. Il se consomme cru, mi-cuit ou cuit.

Depuis quand le gavage est interdit en Suisse ?

Le gavage est interdit en Suisse depuis plus de 40 ans. La première loi sur la protection des animaux a inscrit cette interdiction en 1978 déjà. Une vingtaine de pays interdisent eux aussi le gavage, comme la Norvège, Israël ou l'Argentine.

En Europe, l'interdiction est stipulée par un traité, mais elle ne s'applique pas à la France, la Belgique, l'Espagne, la Hongrie et la Bulgarie, au motif qu'il s'agit d'une «pratique actuelle».

Pourquoi est-il interdit ?

Le gavage est considéré comme de la cruauté envers les animaux. Il consiste à faire avaler de force des grandes quantités de nourriture à un animal.

Lors du gavage, le foie est surchargé de graisse, son fonctionnement est perturbé et l'animal a du mal à réguler la température de son corps. Les oiseaux peuvent être pris de diarrhées et de halètements (hyperventilation).

Le foie hypertrophié atteindra presque 10 fois son volume normal, rendant la respiration difficile, et les déplacements pénibles. Les sacs pulmonaires sont compressés, le centre de gravité de l'animal est déplacé. Les quantités de nourriture ingérées lors des gavages sont telles que si l'on arrête de le forcer à manger, « l'animal refuse simplement de s'alimenter pendant une quinzaine de jours (1) ».

Ce que l'on appelle foie gras est donc en réalité le résultat d'une maladie, la stéatose hépatique. Cette croissance anormalement rapide provoque en période de gavage une mortalité de 7 à 20 fois plus élevée que chez les oiseaux non gavés. Au-delà d'une certaine durée, la mort est inéluctable, même en cas d'arrêt du gavage : « après un gavage prolongé (15 à 21 jours), la récupération n'est plus possible, le foie gras de l'animal conservé vivant évolue vers la cirrhose ».

Près d'un million de canards meurent chaque année en période de gavage.

(1) « Caractéristiques anatomiques, physiologiques et biochimiques en relation avec la formation du foie gras chez les palmipèdes » J.C. Blum – INRA – in « Le point sur les facteurs de réussite du gavage » – 1993 – publié par l'ITAVI (Institut technique de l'aviculture).

Que demande l'initiative « Oui à l'interdiction de l'importation de foie gras (Initiative foie gras) ?

L'initiative vise à interdire en Suisse l'importation de foie gras et de produits à base de foie gras.

Pourquoi interdire l'importation de foie gras ?

Il est hypocrite d'interdire aux éleveurs suisses de produire du foie gras sous peine de sanctions, tout en autorisant l'importation de ce produit s'il est fabriqué à l'étranger. Il s'agit également de concurrence déloyale envers nos producteurs. Plusieurs pays, Etats et villes interdisent déjà le commerce du foie gras, comme l'Inde, la Californie, Buenos Aires et bien-tôt New-York. **Il est aussi moralement injuste de consommer un produit lorsqu'il nécessite de maltraiter des animaux vivants pour sa fabrication.**

Une interdiction sera-t-elle conforme avec le droit international ?

Oui, une interdiction sera compatible avec les obligations commerciales internationales de la Suisse. Tous les accords prévoient des exceptions pour les mesures nécessaires à la protection de la morale publique et de la vie ou de la santé des animaux. Par exemple, les interdictions d'importation de fourrure de phoque, de chien et de chat sont déjà inscrites dans la loi. La plus haute cour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a explicitement reconnu que la protection des animaux faisait partie de la morale publique.

Quelle est la consommation de foie gras en Suisse ?

Avec 200'000 kg de foie gras importés annuellement, la Suisse se positionne malheureusement comme l'un des principaux importateurs de ce produit.

Chaque année, 400'000 canards et 12'000 oies sont tués afin de répondre spécifiquement à la demande de notre pays.

Selon un sondage (1) effectué durant l'hiver 2018/2019, **70% de la population suisse ne consomme pas de foie gras.** Mais il existe de grandes différences régionales. Seules 15% des personnes en Suisse alémanique consomment du foie gras, contre 71% en Suisse romande et 49% au Tessin.

(1) <https://www.quatre-pattes.ch/campagnes-themes/animaux/oies-canards/enquete-representative-sur-la-consommation-du-foie-gras-en-suisse>

D'où viennent les foies gavés ?

La France est le premier producteur de foie gras avec près des 3/4 de la production mondiale. Plus de 30 millions de canards et 256'000 oies y sont gavés chaque année pour produire environ 20'000 tonnes de foie gras.

Viennent ensuite la Bulgarie et la Hongrie, avec quelques milliers de tonnes chacune, et l'Espagne avec environ 800 tonnes. 97% de la production se fait en Europe.

Le reste (quelques centaines de tonnes), provient principalement de la Chine, des Etats-Unis, et de la province du Québec au Canada. La production mondiale de foie gras se situe entre 25'000 et 30'000 tonnes par an.

Près de 96% est du foie de canard.

Gave-t-on aussi les femelles ?

Non, chez les canards, seuls les mâles sont gavés. Le foie des femelles, plus petit et innervé, est indésirable dans la production de foie gras.

Les femelles représentent environ 35 % des naissances (1). Elles n'ont pas d'utilité pour la filière et sont éliminées. Chaque année en France, plus de 15 millions de canetons femelles sont généralement broyées vivantes dès le premier jour de leur vie. Elles sont jetées dans une machine où deux rouleaux mécaniques viennent les écraser. Les mâles trop chétifs, malades ou en surnombre subissent le même sort.

Plus rarement, les animaux peuvent être gazés. On les place alors dans un dispositif où ils sont asphyxiés au dioxyde de carbone.

(1) Batellier F., Govoroun M., Brillard J.P., 2004. « Sex-ratio chez les oiseaux sauvages et domestiques », INRA productions animales, 17 (5), p. 365-372

Voir une vidéo sur le tri et l'élimination des canetons en couvoir : <https://vimeo.com/149615798>

Quelles sont les étapes pour la production du foie gras ?

Après le premier jour au couvoir, où ils sont sexés, les canetons mâles sont transportés vers l'élevage où ils seront préparés au gavage.

La phase d'élevage est découpée en 3 étapes

1) Phase de démarrage : durant le premier mois (3 à 4 semaines), les animaux sont détenus dans un bâtiment fermé. Les élevages peuvent détenir des milliers des canards. L'alimentation est libre et en grandissant, les animaux vont consommer des rations quotidiennes de 30 g jusqu'à 115 g.

2) Phase de croissance et 3), préparation au gavage : les animaux ont ensuite généralement accès à l'extérieur du bâtiment durant 8 à 10 semaines. L'alimentation est libre mais limitée dans le temps. Les grandes quantités de nourriture et les privations sont alternées. L'objectif est de développer l'élasticité du jabot en vue du gavage. Les animaux vont consommer des rations quotidiennes de 160 g jusqu'à 400 g.

Agé de 3 mois, le canard a atteint sa taille adulte et peut être envoyé au gavage.

La phase de gavage dure de 10 à 14 jours pour les canards, environ 18 jours pour les oies. Pendant cette période, 90% des animaux sont enfermés dans des cages de batterie. Les canards sont gavés 2 fois par jour, les oies généralement 3 fois.

Comment se pratique le gavage ?

Un tuyau métallique (embuc) de 25 cm est enfoncé jusqu'au jabot (partie de l'œsophage) de l'animal pour y projeter de force une grande quantité de nourriture, composée de maïs, d'eau et d'additifs. Très énergétique et déséquilibrée, elle vise à faire grossir le foie des animaux le plus vite possible. De 450 g à 1 kg de nourriture sont propulsés à chaque gavage.

Les animaux ne se gavent-ils pas « naturellement » ?

Les oiseaux migrateurs qui se préparent à la migration se nourrissent d'eux-mêmes davantage, à longueur de journée, pour stocker des graisses dans les tissus périphériques (sous la peau, principalement au niveau de la poitrine).

Les oiseaux gavés sont quant à eux forcés à ingérer de très grandes quantités de nourriture en quelques secondes, et les graisses se stockent alors dans le foie.

Les canards mulards, utilisés pour la production de foie gras, sont d'ailleurs des hybrides stériles, incapables de voler, et n'ont jamais été migrateurs. Les zootechniciens ont fabriqué cette souche de canard car il développe rapidement une stéatose hépatique.

Quels autres produits sont issus du gavage ?

Le magret de canard est également issu du gavage. La viande d'animaux non gavés est appelée du filet. Le confit d'oie ou de canard est aussi un produit issu du gavage.

Initiative foie gras, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers
info@initiative-foie-gras.ch

Soutenez l'initiative populaire par un don : IBAN: CH94 8080 8003 0664 7347 7

www.initiative-foie-gras.ch



Initiative populaire fédérale

« Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (Initiative foie gras) »



Publiée dans la Feuille fédérale le 28 juin 2022. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 80, al. 2^{ter}²

^{2ter} L'importation de foie gras et de produits à base de foie gras est interdite.

Art. 197, ch. 15³

15. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2^{ter}
(Interdiction d'importer du foie gras)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 80, al. 2^{ter}, deux ans au plus tard après son acceptation par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

¹ RS 101

² Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation dans l'ensemble du texte de l'initiative.

³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom, Prénom (écrire à la main, si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1		/ /			
2		/ /			
3		/ /			
4		/ /			
5		/ /			

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Katharina Büttiker, Horn 2, 8714 Feldbach, Luc Fournier, Route de Pré-Marais 3, 1233 Bernex, Marion Theus, Winkelstrasse 17, 7250 Klosters, Erich Gysling, Steinacherstrasse 17c, 8910 Affoltern am Albis, Thomas Meyer, In der Ey 73, 8047, Zürich, Barbara Keller-Inhelder, Zürcherstrasse 190, 8645, Rapperswil-Jona, Renato Pichler, Niederfeldstrasse 92, 8408 Winterthur, Martina Munz, Fernsichtstrasse 21, 8215 Hallau, Maya Conoci, Chressibuech 27, 8580 Hefenhofen, Thomas Minder, Rheinstrasse 84, 8212 Neuhausen, Aaricia Mérat, Chemin des Lys 37, 1284 Chancy, Elena Grisafi Favre, Rue Guillaume Farel 5, 2053 Cernier, Ursus Piubellini, Sentiero Vinorum 2, 6900 Massagno.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28.11.2023 - Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative : Initiative foie gras, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers

Pour obtenir d'autres listes et infos sur l'initiative : www.initiative-foie-gras.ch

Soutenez l'initiative populaire par un don : IBAN: CH94 8080 8003 0664 7347 7

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu : Date :

Signature : Fonction officielle :

--



Initiative populaire fédérale

« Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (Initiative fourrure) »

Chaque année, des images montrant des animaux dépecés vivants, maltraités ou battus à mort pour leurs fourrures sont rendues publiques. Malgré les campagnes d'information et les promesses d'améliorer les conditions de détention des animaux, rien ne change.

Dans les fermes d'élevage, qui produisent 85% des fourrures, la plupart des animaux sont détenus toute leur vie dans de petites cages entièrement grillagées, sans possibilité de se mouvoir ou d'exprimer des comportements propres à leurs besoins. Ces conditions de détention sont considérées comme tellement misérables que de nombreux pays européens ont déjà interdit l'élevage d'animaux à fourrure. Quant aux animaux chassés dans leur milieu naturel, un grand nombre est encore capturé à l'aide de pièges à collet ou à mâchoire, ce qui inflige aux animaux une mort lente et cruelle.

Toutes ces méthodes d'élevage et de mise à mort contreviennent clairement à notre législation sur la protection des animaux et seraient considérées comme de la cruauté, passibles en Suisse de sanctions pénales. Elles sont pourtant infligées chaque année à une centaine de millions d'animaux, uniquement pour produire de la fourrure.

En Suisse, 350 tonnes de fourrures sont importées chaque année, ce qui correspond à l'abattage d'environ 1,5 millions d'animaux. Plus de la moitié de ces fourrures proviennent de Chine, où les terribles conditions de détention et de mise à mort des animaux, parfois dépecés encore vivants, sont régulièrement dénoncées.

Une interdiction d'importer des fourrures produites de façon contraire à notre législation est compatible avec les obligations commerciales internationales de la Suisse. Tous les accords prévoient des exceptions pour les mesures nécessaires à la protection de la morale publique et de la vie ou de la santé des animaux.

Par exemple, les interdictions d'importation de fourrure de phoque, de chien et de chat sont déjà inscrites dans la loi. La plus haute cour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a explicitement reconnu que la protection des animaux fait partie de la morale publique.

Porter de la fourrure ne répond plus depuis longtemps à une quelconque nécessité, et le fait de continuer à autoriser l'importation de fourrures provenant d'animaux maltraités sous prétexte que cela se passe à l'étranger, est une hypocrisie auquel il est temps de mettre fin.

FAQ - Questions fréquentes

Qu'appelle-t-on de la fourrure et les produits de pelleterie ?

Selon la législation suisse, la fourrure est une peau de mammifère munie de son poil. Un produit de pelleterie est un article fabriqué avec de la fourrure ou qui en contient.

Que demande l'initiative « Oui à l'interdiction d'importer des produits de la pelleterie provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (Initiative fourrure) ?

L'initiative vise à interdire en Suisse l'importation de fourrures et des produits de pelleterie dont le mode de production est interdit en Suisse.

La production de fourrure est-elle autorisée en Suisse ?

Oui, il est possible de commercialiser par exemple des peaux de bovins, de moutons, ou de renards issus de la chasse. L'élevage d'animaux pour la production de fourrure n'est par contre pas possible en Suisse. Les conditions de détention et d'abattage fixées par la législation rendraient la production de fourrure non rentable.

Quelles fourrures sont issues de procédés considérés comme cruels ?

A l'exception de méthodes de chasse par le tir autorisées en Suisse, la quasi-totalité des fourrures importées en Suisse sont issues de procédés strictement interdits par notre législation, car considérés comme cruels envers les animaux. Il s'agit des élevages tels qu'ils existent en Chine et dans le nord ou l'est de l'Europe, où les animaux sont détenus souvent isolés et dans des petites cages grillagées, mais aussi des cruelles méthodes de piégeage, comme les pièges à mâchoires, à collets ou pièges à assommoir.

Pourquoi interdire l'importation de fourrures provenant d'animaux ayant subi des mauvais traitements ?

La législation suisse règle les questions liées à la détention, l'élevage et l'abattage des animaux. Les différentes lois et ordonnances sont établies en fonction des connaissances scientifiques actuelles, tout en prenant en compte les intérêts des éleveurs et producteurs.

Notre législation reconnaît aux animaux la capacité de souffrir en cas de mauvais traitement ou de mauvaises conditions de détention, et condamne le fait d'infliger des souffrances à un animal s'il est possible d'agir autrement.

Le fait de continuer à autoriser l'importation de fourrures provenant d'animaux ayant été maltraités sous prétexte que cela se passe à l'étranger est une hypocrisie auquel il est temps de mettre fin.

Une interdiction d'importation sera-t-elle facile à mettre en œuvre ?

Dans sa réponse à la motion 19.4425 « Interdire l'importation de produits de la pelleterie issus d'animaux maltraités » déposée par le Conseiller national Matthias Aebischer, le Conseil fédéral déclarait le 19 février 2020 qu'une telle interdiction serait difficile à mettre en œuvre, faute d'une définition internationale de la maltraitance animale. Elle nécessiterait aussi des contrôles coûteux sur place pour établir le mode de production des fourrures.

En pratique et contrairement à ce qu'annonce le conseil fédéral, une interdiction ne sera ni compliquée ni coûteuse à mettre en place. Depuis 2013, l'ordonnance sur la déclaration des fourrures exige que toute importation de fourrures fasse l'objet d'une déclaration sur le mode de détention ou d'abattage des animaux.

C'est à partir de cette déclaration que l'étiquette des produits contenant de la fourrure indique si l'animal a été élevé et tué selon des méthodes autorisées ou non en Suisse.

Interdire l'importation de fourrures issues de procédés cruels est-il compatible avec les accords internationaux ratifiés par la Suisse ?

Selon le droit commercial international, les interdictions d'importer ne doivent pas constituer une discrimination arbitraire et injustifiée, ni viser un objectif protectionniste sous-jacent.

Interdire l'importation de fourrures dont les modes de production sont interdits en Suisse est donc conforme avec les dispositions en vigueur. Tous les accords prévoient des exceptions pour les mesures nécessaires à la protection de la moralité publique ou de la vie et de la santé des animaux. La plus haute autorité judiciaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a expressément reconnu que la protection des animaux fait partie de la moralité publique.

Le Conseil fédéral pourrait lui aussi proscrire l'importation de tels produits, comme le permet déjà l'article 14, alinéa 1 de la loi sur la protection des animaux, lequel dispose que « *Le Conseil fédéral peut, pour des raisons relevant de la protection des animaux, soumettre l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale à certaines conditions, les limiter ou les interdire* ».

Combien d'animaux sont tués chaque année pour leur fourrure ?

Environ 100 millions d'animaux sont tués chaque année pour leur fourrure, dont 37 millions dans l'Union européenne. Un recensement effectué en 2018 dans les fermes d'élevages européens comptabilisait 34,7 millions de visons, 2,7 millions de renards, 166'000 ratons laveurs et 227'000 chinchillas.

Quelle quantité de fourrures est importée en Suisse ?

Environ 350 tonnes de fourrures sous forme de peaux entières ou en tant que vêtements et accessoires finis sont importées chaque année en Suisse (1). Cela représente environ 1,5 millions d'animaux tués uniquement pour leur fourrure.

(1) 306 079 kg en 2020, 365 256 kg en 2019, 384 672 en 2018

D'où provient la fourrure importée en Suisse ?

Plus de la moitié des fourrures importées proviennent de Chine, où les terribles conditions de détention et d'abattage des animaux, parfois dépecés encore vivants, sont régulièrement dénoncées (1).

L'Argentine est le deuxième plus gros importateur, suivi de l'Allemagne (2), du Brésil, de l'Italie, de l'Autriche (3), de la Turquie, de la Thaïlande, de la France et de la Pologne.

22 autres pays exportent également de la fourrure en Suisse (4).

(1) Enquête de l'ONG Humane Society International (HSI) réalisée en 2020 suite à la visite d'une douzaine de fermes à fourrure chinoises.
<https://www.hsi.org/news-media/fur-farm-investigation-reveals-distressed-foxes-raccoon-dogs-electrocuted-in-agony-and-fur-farm-carcasses-sold-for-human-consumption/>

(2) Avec une législation renforcée en 2017 qui a rendu les élevages à fourrure non rentables, le dernier producteur de fourrure a cessé ses activités en 2019.

(3) Six des neuf États fédéraux autrichiens ont interdit l'élevage des animaux à fourrure.

(4) Les volumes d'importation représentent moins de 1% pour chacun de ces 22 pays.

En 2015, la télévision alémanique SRF a pu filmer une ferme d'élevage de visons considérée comme « modèle » par l'industrie de la fourrure. Les images montrent pourtant des conditions de détention misérables. Les journalistes filment ensuite sans s'annoncer d'autres fermes, qui dévoilent la réalité dramatique que vivent les millions de visons d'élevage.

https://www.swissinfo.ch/fre/commerce-de-la-fourrure_une-vie-de-vison-dans-une-ferme-danoise/41269508

La fourrure, un produit « naturel » ?

La fourrure est présentée comme un produit « naturel », alors que sa transformation nécessite un procédé chimique hautement toxique. La peau brute d'un animal doit d'abord être traitée avec un mélange de produits chimiques pour protéger la fourrure de la détérioration et de la décomposition. Puis d'autres produits sont utilisés pour que la peau garde sa souplesse. Ces produits chimiques doivent ensuite être éliminés et se retrouvent souvent dans le plan d'eau le plus proche.

On estime que 80 à 85 % de la fourrure provient d'élevages d'animaux à fourrure, où la détention, l'alimentation et la reproduction nécessitent d'importantes ressources et produisent d'importantes pollutions.

A titre d'exemple, les fermes d'élevage de renards en Finlande consomment 80 millions de kilos de maïs, et la moitié de la pêche au hareng de ce pays sert à alimenter ces élevages. Les déjections des dizaines de millions d'animaux détenus et l'élimination de leurs cadavres contribuent aussi à la pollution de l'environnement.

Pourquoi porter de la fourrure ?

Autrefois utilisée pour se protéger du froid, la fourrure est par la suite devenue un produit de luxe. Les terribles images montrant les souffrances infligées aux animaux pour la production de fourrures ont progressivement contribué à détourner les consommateurs de son utilisation à partir des années 1980. Mais depuis plusieurs années, les producteurs reviennent en force en intégrant de la fourrure sous forme d'accessoires, tels que cols en fourrure, bordures de gants ou de sacs. Pour les animaux, les effroyables souffrances qui leurs sont infligées sont toujours les mêmes. Avec le développement de matériaux et fibres isolantes utilisées dans la confection de vêtements, porter de la fourrure ne répond plus depuis longtemps à aucune nécessité. Seul un plaisir égoïste peut encore expliquer l'achat d'un produit contenant de la fourrure issue d'animaux maltraités.

L'ordonnance devant informer les consommateurs sur la provenance des fourrures est-elle efficace ?

Selon l'ordonnance, les fourrures et les produits de la pelleterie vendus en Suisse doivent être étiquetés de manière bien visible et facilement lisible pour que les consommateurs soient suffisamment informés avant de faire leur choix. Les étiquettes doivent notamment mentionner l'espèce animale et son mode de détention ou d'abattage.

Entrée en vigueur en 2013, l'ordonnance sur la déclaration des fourrures n'est toujours pas appliquée 8 ans après son entrée en vigueur.

Dans son dernier rapport publié le 9 novembre 2021, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) déplore que près de 80% des commerces contrôlés ne respectent pas les dispositions en vigueur. Pour l'OSAV, « le taux élevé de contestations indique que la déclaration des fourrures n'est toujours pas appliquée correctement par de nombreux points de vente et que les connaissances continuent d'être très lacunaires dans la profession ».

<https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/das-blv/auftrag/vollzug/pelzdeklaration.html>

Initiative fourrure
 Kantonsstrasse 29
 7205 Zizers
info@initiative-fourrure.ch

www.initiative-fourrure.ch

Soutenez l'initiative populaire par un don : IBAN: CH79 8080 8007 9639 0160 6

Initiative populaire fédérale

« Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (Initiative fourrure) »



Publiée dans la Feuille fédérale le 28 juin 2022. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.):

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 80, al. 2^{bis} 2

^{2bis} L'importation de produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements est interdite.

Art. 197, ch. 15³

15. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2^{bis} (Interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 80, al. 2^{bis}, deux ans au plus tard après son acceptation par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance et les met en vigueur à cette échéance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

¹ RS 101 ² Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation dans l'ensemble du texte de l'initiative. ³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique			
	Nom, Prénom (écrire à la main, si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1		/ /			
2		/ /			
3		/ /			
4		/ /			
5		/ /			

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Katharina Büttiker, Horn 2, 8714 Feldbach, Luc Fournier, Route de Pré-Marais 3, 1233 Bernex, Marion Theus, Winkelstrasse 17, 7250 Klosters, Erich Gysling, Steinacherstrasse 17c, 8910 Affoltern am Albis, Thomas Meyer, In der Ey 73, 8047, Zürich, Barbara Keller-Inhelder, Zürcherstrasse 190, 8645, Rapperswil-Jona, Renato Pichler, Niederfeldstrasse 92, 8408 Winterthur, Martina Munz, Fernsichtstrasse 21, 8215 Hallau, Maya Conoci, Chressibuech 27, 8580 Hefenhofen, Thomas Minder, Rheinstrasse 84, 8212 Neuhausen, Aaricia Mérat, Chemin des Lys 37, 1284 Chancy, Elena Grisafi Favre, Rue Guillaume Farel 5, 2053 Cernier, Ursus Piubellini, Sentiero Vinorum 2, 6900 Massagno, Doris Fiala, San Bastiaun 50A, 7503 Samedan, Kurt Aeschbacher, Bürglistrasse 4, 8002 Zürich.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28.11.2023 - Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative : Initiative fourrure, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers

Pour obtenir d'autres listes et infos sur l'initiative : www.initiative-fourrure.ch

Soutenez l'initiative populaire par un don : IBAN: CH79 8080 8007 9639 0160 6

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu : Date :

Signature : Fonction officielle :

--

Le loup, bouc émissaire du troisième millénaire

Au loup !
Au loup !

Au loup !

On entend plus que ça ces derniers temps.

Les bergers et éleveurs emmènent leurs troupeaux au pâturage et les moutons et les chèvres sont tués. Le loup est un prédateur et nous savons ce qui peut arriver quand les troupeaux sont dans les pâturages. Nous savons aussi quelle fin ont les moutons et les chèvres qui ne sont pas tués par le loup : ils finissent à l'abattoir, ce qui fait perdre une certaine crédibilité aux bergers et éleveurs lorsqu'ils avancent des raisons émotionnelles lors de la perte de leurs animaux.

Ce que peu de gens savent en revanche c'est que la mentalité prédominante d'une bonne partie de l'opinion publique concernant le loup n'a pas changé depuis le Moyen-Âge, période durant laquelle la crainte de cet animal est née justement à cause d'une métaphore liée à la vie pastorale. Rédiger cette contribution était nécessaire pour ramener le débat sur les rails de la rationalité, en essayant de désamorcer cette peur ancestrale des loups que nous portons en nous depuis des siècles. C'est justement pour comprendre notre rapport au loup qu'il faut plonger dans l'histoire : **« C'est dans l'histoire qu'il faut chercher les réponses, et les connaître est l'antidote le plus efficace contre la peur. Pendant des années, les loups sont restés confinés dans les fables pour enfants. Leur retour nous incite à créer de nouveaux cadres mentaux dans lesquels organiser la présence de la nature dans nos vies. »** (1)

PAR

Norman Lipari
Historien





Brève histoire du loup en Europe (2) (3)

Nous ne comprendrons pas l'approche actuelle des loups si nous n'étudions pas la mentalité qui a caractérisé les rapports avec cet animal par le passé, au moins en Europe. Les loups cohabitent avec les humains depuis des dizaines de milliers d'années, depuis la domestication du chien.

Dans l'Antiquité, il existait un dualisme à l'égard du loup. Il était craint et vénéré, les êtres humains le plaçaient au centre de leurs croyances : c'était un animal cher à Mars, le Dieu romain de la guerre, et c'est une louve qui a allaité Romulus, fondateur de Rome, et son frère Remus. Dans le monde greco-romain, les loups ne représentaient pas un problème pour les humains, mais uniquement une menace pour les autres animaux.

Les choses ont changé au Moyen-Age, une période de l'histoire où l'Europe est encore riche en forêts, bois et prairies non cultivées. A cette époque, les dangers pour le monde rural sont innombrables : agriculteurs et éleveurs doivent faire face à des gelées non saisonnières, des printemps trop pluvieux, des automnes trop arides, des terres inadaptées aux cultures, des invasions de criquets, des épidémies, des famines et surtout des guerres. Des causes provoquant toutes la destruction des récoltes. A ces problèmes s'en ajoute un autre : le loup. **Toutefois pour les habitants du Moyen-Age, le loup en chair et en os est un problème négligeable puisqu'il cause des dommages limités : c'est le loup "imaginaire" qui devient le pire des ennemis, celui sur qui faire retomber toutes les fautes. Cela se répercutera sur les vrais loups par une longue chasse impitoyable, une persécution parmi les plus cruelles menées par l'homme con-**

tre une espèce animale. Deux facteurs principaux contribuent à transformer le loup en bouc émissaire : les humains, étant donné la pénurie de récoltes, se tournent vers les forêts et **s'adonnent davantage à la chasse**, créant une concurrence pour les proies. Mais c'est surtout **la religion chrétienne** - qui se répand dans toute l'Europe à travers les campagnes de Charlemagne et le monachisme - qui va **transformer la perception du loup. L'animal**, pour les chrétiens, **commence à incarner** les faux prophètes, les hérétiques et **le diable** : la métaphore de la brebis se transforme en récit réel. Le croyant, c'est-à-dire la brebis appartenant au troupeau du Seigneur, est pourchassée par le diable incarné par le loup. Le même Charlemagne déclare, par des lois et des décrets spécifiques, la nécessité de chasser l'animal dans tout l'Empire carolingien.

La véritable tragédie pour les loups commence **au cours du Bas Moyen-Age**. Dans différentes régions d'Europe, **la chasse au loup devient obligatoire** et doit être pratiquée par les prêtres, les chevaliers et les paysans. L'immense augmentation de la population du Bas Moyen-Age, liée à l'urbanisation et à la déforestation, réduit l'habitat des loups, les poussant vers les agglomérations et les villes, forçant la cohabitation avec les habitants. C'est durant cette période de l'histoire que les humains commettent deux grandes erreurs. D'un point de vue écologique, leur intervention sur les territoires détruit en grande partie les zones boisées et rompt l'équilibre des écosystèmes. D'un point de vue culturel, les humains se convainquent de leur supériorité sur la nature et du fait qu'ils peuvent la dominer et la contrôler.

La chasse au loup s'est poursuivie et a explosé à la fin de l'ère moderne où, liée à l'expansion démographique et urbaine des états modernes avec pour conséquence la réduction de son habitat naturel, elle mène l'espèce au bord de l'extinction en Europe. A la fin du 19^{ème} siècle, les loups étaient éteints dans toutes les Alpes et dans une grande partie de l'Europe : seules des petites populations ont survécu dans les Apennins italiens, en Espagne, dans l'est et dans le nord de l'Europe. Au cours des siècles derniers, la rhétorique du loup en tant qu'"ennemi" par excellence est restée présente dans l'opinion publique et dans les contes pour enfants, et l'animal a ainsi conservé cette appellation négative jusqu'à aujourd'hui.

Le loup aujourd'hui : défenseurs et détracteurs

Les politiques inhérentes à la protection de l'environnement ont permis le repeuplement des Alpes par le loup dès la seconde moitié du 20^{ème} siècle et en Suisse, il a fait sa réapparition en 1995. La première population établie en mesure de se reproduire s'est formée en 2012 dans la région du Cantona, dans le canton des Grisons (4).

Cela peut sembler incroyable mais bien que cinq siècles se soient écoulés depuis la fin du Moyen-Âge, la mentalité d'une bonne partie de l'opinion publique est restée presque inchangée : le loup est toujours le méchant et les éleveurs le considèrent encore comme leur principal ennemi (5). Ses détracteurs répètent que l'animal - mais aussi les autres grands prédateurs - est leur principale cause de faillite car il s'attaque au bétail, les poussant à arrêter leur activité. J'ai cherché quelques données à ce propos. En Italie, sur l'ensemble du territoire national, le bétail tué par des loups représente moins de 10% de leur alimentation (6) composée en grande partie de sangliers (dans certaines régions de montagne, le pourcentage de bétail attaqué est supérieur). En Suisse, j'ai trouvé des données similaires. La motion 16.3191 rapporte : « Sur les 200'000 moutons qui séjournent à l'alpage tous les étés dans notre pays, 4'000 meurent chaque année des suites de chutes, de la foudre, de maladies, ou en raison de fils de fer barbelé et des intempéries selon une étude d'Alpfutur (2012). De plus, après chaque saison à l'alpage, des centaines de moutons, dont certains mourront misérablement de faim à la première neige, manquent à l'appel. Sur ces 4'000 victimes, à peine 300 ont connu la mort à cause de grands prédateurs, et ceci presque exclusivement dans des troupeaux insuffisamment protégés7. » Ces chiffres sont confirmés par une autre étude d'Alpfutur datant de 2014 qui dit : « Alors que les dégâts économiques causés par ces grands prédateurs ne semblent pas justifier la virulence des débats. (...) » Dans une étude de ProNatura, on lit des statistiques plus précises : 294 brebis tuées dont 258 par le loup, 5 par le lynx et

31 par l'ours sur 4'211 animaux tués (8) (9). Bien-sûr, le bétail attaqué par le loup a augmenté avec les années puisque le nombre de loups a augmenté. En 2020 et 2021, peut-être avec la complicité de la pandémie, les proies du loup étaient respectivement au nombre de 922 et 853 (10) mais le nombre de moutons emmenés sur les alpages suisses en été est resté le même (200'000-250'000 animaux). Ces deux dernières années, les loups ont donc tué environ 0,4% des moutons présents sur les alpages suisses et les victimes du prédateur représentent environ 23% de l'ensemble des moutons morts sur les alpages (moins d'un quart en prenant comme estimation le chiffre d'environ 4'000 moutons morts chaque année en été).

Les pertes causées par le loup au niveau national semblent donc plutôt limitées. **Pourquoi continue-t-on alors de détester cet animal ?** La réponse est complexe mais identifiable. **Avant tout, persiste cet héritage culturel qui le décrit comme le "méchant" par excellence.** De plus, dans les pays où on l'a chassé jusqu'à l'extinction, l'opinion publique est devenue plus craintive : des pays comme la Suède, l'Allemagne et la Suisse qui ont connu un repeuplement par le loup seulement récemment semblent beaucoup plus souffrir de cette caractéristique culturelle que des pays comme l'Espagne où la présence du loup est familière et les gens moins craintifs (11). Il existe ensuite une tendance naturelle de l'être humain à reconnaître le danger seulement lorsque celui-ci est proche et visible. Pour cette raison, le monde rural identifie dans les brebis déchiquetées par le loup l'adversité de la nature alors que des problèmes comme le changement climatique, lent et moins visible mais beaucoup plus dévastateur, passent au second plan.

Si les dommages causés par le loup sont insignifiants - en plus d'être remboursés à ceux qui ont protégé leurs troupeaux, contrairement au Moyen Âge - qu'est-ce qui cause la disparition du pastoralisme ? Les causes sont multiples et à mon avis, toutes beaucoup plus graves que le loup. Sûrement que la concurrence des grandes industries et des multinationales agro-alimentaires qui contraignent à l'abaissement des prix, l'utilisation d'engrais et d'autres produits chimiques, les dangers imposés par le marché unique, la sécheresse et le changement climatique sont tous des éléments qui poussent les populations rurales à abandonner cette activité et à se rapprocher des zones urbaines (12). De plus, l'abandon des alpages en été se produit pour diverses raisons allant des conflits sociaux à la solitude, du manque de confort aux problèmes de communication et à la charge de travail (13). Même les retombées directes des guerres, et en particulier de la guerre russo-ukrainienne (14), constituent un énorme problème pour l'ensemble du secteur agro-alimentaire mondial (15) mais à entendre les débats dans les médias, le problème



numéro un des populations rurales suisses semble être, comme à l'époque médiévale, le loup. Une sorte de bouc émissaire du troisième millénaire.

Le loup est-il dangereux pour les humains ?

Ses détracteurs dépeignent le loup comme une bête sanguinaire, un monstre qui tue des animaux et des personnes, la partie de la nature dite "adverse" de l'homme. Toutefois, la réalité est bien plus complexe que les raccourcis - souvent dictés par l'estomac - pris par l'opinion publique.

Dans l'absolu, on pourrait dire que la dangerosité du loup ne représente absolument pas un problème : chaque année dans le monde, environ 750'000 personnes sont tuées par des moustiques, plus de 400'000 par d'autres personnes, 100'000 par des serpents, 35'000 par des chiens, 1'000 par des crocodiles, 22 par des lions, 6 par des requins et à peine 10 par des loups (16). Diverses études menées entre 2002 et 2020 ont enregistré 489 attaques de loups sur des humains dans le monde entier (env. 27 attaques par an) ; la majeure partie à cause de la rage et dans de nombreux cas, les loups avaient été provoqués. De plus, pratiquement aucune de ces attaques s'est avérée mortelle (17). Et je n'ai même pas pris en compte, dans cette équation, les chiffres concernant les décès causés par l'alcool, la fumée ou une nourriture malsaine - dont la viande et les sous-produits animaux - la pollution, les accidents de la route et les famines. En montrant ces chiffres, je pourrais être taxé de whataboutisme. Pour cette raison, j'ai cherché des informations sur la dangerosité du loup en Europe.

En utilisant le réseau de contacts de l'International Union for Conservation of Nature (IUCN) et de la Large Carnivore Initiative for Europe (LCIE), on découvre que deux études ont été menées pour tenter de comprendre comment se

déroule la coexistence des hommes et des loups sur notre continent. Au total, 31 États (dont la Suisse) ont répondu à l'une de ces études menées par la Fondation KORA, parmi lesquels 28 ont constaté la présence de troupeaux sédentaires dont certains étaient situés dans des zones proches des centres d'habitation. Dans 14 de ces pays, les loups ont approché des personnes. Concernant l'agressivité il est écrit : « Un comportement agressif vis-à-vis des humains a été reporté par 12 pays. Une vaste majorité d'un tel comportement, évalué par les personnes contactées, provenait soit de loups enrégés, soit d'individus qui devaient se défendre. Un seul contact en Espagne nous a reporté un événement d'attaques de loups sur des humains, sans que ceux-ci ne les aient provoqués, la dernière datant de 1975. En aucun cas il n'a été confirmé que des agressions envers des humains aient été directement en relation avec l'observation répétée de loups arrivant dans/près de villages ou liées au rapprochement répété d'humains. » (18)

Bien-sûr, personne ne pourra jamais exclure qu'un loup agresse une personne et ce type d'attaque s'est produit par le passé. Jetons toutefois un œil aux statistiques suscitées en prenant en considération l'absence de la rage en Suisse et en utilisant notre rationalité ; on peut dire que le loup ne fait pas plus peur que les autres dangers que peut présenter la montagne à ses visiteurs. Je vais régulièrement en montagne et je les connais bien : les sentiers exposés, le temps (météorologique et chronologique), les vipères, les tiques, les chutes de pierres, les insectes. Même les vaches allaitantes, en dépit de ce que l'on pourrait penser, peuvent être très dangereuses (une femme tuée en 2015 à Laax (19) et trois personnes blessées dans le canton de St-Gall en 2020 (20) et la chasse l'est nettement plus que les loups : en Suisse, entre 2000 et 2018, plus de

60 personnes ont été tuées et plus de 4'000 blessées dans des accidents de chasse (21) (22). Continuer de considérer le loup comme une bête malfaisante ne fait que démontrer une ignorance certaine de la biologie et de l'éthologie, née de cette peur ancestrale créée par la superstition que nous portons en nous depuis si longtemps. Il est vrai que le loup pourrait, en théorie, représenter un problème pour les enfants mais il suffit de prendre de simples précautions, par exemple la compagnie d'adultes - comme on le fait du reste en ville - pour rendre improbable tout incident de ce type (les probabilités d'une attaque par un animal restent de toutes façons inférieures comparées aux dangers énumérés plus haut).

Cohabiter avec les loups

Les loups sont par nature considérés comme des animaux timides et craintifs (23). D'après ma propre expérience, j'ai toujours eu la même perception : à plusieurs reprises, j'ai volontairement cherché des loups que ce soit au Canada (Ontario et Québec), aux États-Unis (Californie) ou en Suisse (Tessin, Grisons, etc.) et malgré ces dizaines (peut-être centaines) d'excursions - parfois en solitaire - je n'ai jamais réussi à en observer un dans la nature.

Nous devons également envisager le fait que l'idée que nous nous faisons du comportement du loup peut dépendre d'une erreur d'interprétation et que nous devons considérer son adaptation à l'homme comme normale : « En ce sens, apprendre à s'intégrer dans un monde dominé par l'homme peut être plutôt "normal" même si évidemment ce n'est pas bienvenu du point de vue humain. Cependant, il semble qu'une grande partie du public s'attende à ce que

les loups soient des habitants insaisissables et timides de lointaines régions sauvages. Le décalage entre les attentes et l'expérience peut expliquer bon nombre des réactions du public. » (24) Au-delà du comportement du loup, je tiens que c'est à nous de changer notre perception de cet animal. Et pour le faire, il est nécessaire d'étudier l'histoire des rapports entre humains et loups, une histoire qui a souvent été racontée seulement du point de vue des premiers. Il est également essentiel de comprendre la biologie et l'éthologie de cet animal pour savoir comment se comporter et comment débiter une cohabitation qui sera sûrement difficile, mais fondamentale parce que les loups sont fondamentaux pour nos écosystèmes. Leur mauvaise réputation remonte à une époque où les récits superstitieux et les fables sur le monde naturel et urbain dominaient les chroniques. Si en Floride les habitants peuvent cohabiter avec les alligators et les caïmans, si les Australiens se sont habitués aux espèces animales les plus venimeuses du monde, si en Europe de l'est et du nord les gens cohabitent avec les ours, nous pouvons cohabiter avec les loups ; mais sans chercher des exemples de pays lointains, l'Italie et l'Espagne montrent que l'on peut cohabiter avec les loups et non pas en avoir peur. Une peur qui, comme dans de très nombreux autres domaines de la vie, peut se contrôler par la connaissance. **Il serait bon de cesser de craindre cet animal et de commencer à craindre les conséquences de nos actes irréfléchis envers le monde naturel, d'accepter nos responsabilités envers l'environnement et les autres espèces car, comme c'est souvent le cas, nous sommes bien plus dangereux pour les loups et pour nous-mêmes qu'ils ne le seront jamais pour nous.**

Références bibliographiques :

- 1 Rao Riccardo, "Il Tempo dei Lupi - Storia e luoghi di un animale favoloso", Milano, UTET, 2018, p.10.
- 2 Rao Riccardo, Ibid.
- 3 Ortalli Gherardo, "Lupi, genti, culture: uomo e ambiente nel Medioevo", Torino, G. Einaudi, 1997.
- 4 Strategia Lupo Svizzera, <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/plan-loup.html>, pp.5-6.
- 5 <https://www.rsi.ch/news/ticino-e-grigioni-e-insubria/La-siccit%C3%A0-fa-meno-paura-il-lupo-di-pi%C3%B9-15368119.html>, consultée le 17.06.2022.
- 6 Rao Riccardo, Ibid., p. 9.
- 7 <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?Affairid=20163191>, consultée le 17.06.2022.
- 8 Werder Cornel, "Pertes de moutons durant l'estivage", Sur mandat d'Agridea, de Pro Natura, de la Fédération suisse d'élevage ovin et du WWF Suisse, Cofinancé par l'Office fédéral de l'agriculture, l'Office fédéral de l'environnement et l'Office vétérinaire fédéral, Août 2012, p. 20.
- 9 <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?Affairid=20131040>, consultée le 18.06.2022.
- 10 <https://www.kora.ch/fr/especes/loup/predations-danimaux-de-rente/>, consultée le 18.06.2022.
- 11 Huber J., von Arx M., Bürki R., Manz R. & Breitenmoser U., 2016, "Wolves living in proximity to humans. Summary of a first enquiry on wolf behaviour near humans in Europe", KORA Bericht Nr. 76. KORA, Muri bei Bern, Switzerland, p. 14.
- 12 Groppo Paolo, "La crisi agraria ed eco-genetica spiegata ai non specialisti", Milano, Meltemi, 2020.
- 13 Lauber S. et al. (ed.), 2014, Ibid., pp. 74-75.
- 14 https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/P-9-2022-001289_IT.html, consultée le 05.07.2022.
- 15 <https://www.swissinfo.ch/ita/perch%C3%A9-la-guerra-in-ucraina-contribuir%C3%A0-alla-prossima-crisi-alimentare-globale/47603048>, consultée le 05.07.2022.
- 16 <https://www.statista.com/statistics/448169/deadliest-creatures-in-the-world-by-number-of-human-deaths/>, consultée le 17.06.2022.
- 17 <https://wildlife.org/report-documents-wolf-attacks-around-the-world/>, consultée le 05.07.2022.
- 18 Huber J. et al. (2016), Ibid., pp. 6-7.
- 19 <https://www.rsi.ch/news/ticino-e-grigioni-e-insubria/Mucche-uccidono-escursionista-5836663.html>, consultée le 18.06.2022.
- 20 <https://www.swissinfo.ch/ita/sg--vacca-natrice-attacca-escursionista--tre-feriti/46047738>, consultée le 18.06.2022.
- 21 Tödliche Sportunfälle 2000-2018, Erhebung 2019, Beratungsstelle für Unfallverhütung, p. 6.
- 22 <https://wildbeimwild.com/kunterbunt/statistik-toedlicher-jagdunfaelle/33039/2019/11/19/>, consultée le 05.07.2022.
- 23 <https://www.kora.ch/fr/especes/loup/portrait>, consultée le 18.06.2022.
- 24 Huber J. et al. (2016), Ibid., p. 14.

PNR 79 : la grande désillusion

Nous sommes depuis toujours opposés à la politique dite des 3R pour deux raisons principales: premièrement parce que **des animaux sont encore utilisés** et deuxièmement parce que **leur validité scientifique n'est jamais remise en question**. Le récent Programme national de recherche " PNR 79 ", basé justement sur le principe des 3R, confirme ce que nous avons toujours dit, **à savoir que nous devons dépasser ces méthodes le plus rapidement possible et passer à une expérimentation basée sur du matériel humain** - donc pertinente pour l'humain - et non pas animal.

Le programme national de recherche " Advancing 3Rs - Animals, Research and Society " (PNR 79 <https://www.nfp79.ch>) s'annonce bien. En effet, il s'agit d'un programme de recherche scientifique dont l'objectif déclaré est de traiter " du potentiel, des défis et des limites de l'approche 3R ".

Parmi ce qu'on nomme les " 3R " (Replacement, Reduction, Refinement), la seule option acceptable est le remplacement complet de l'utilisation d'animaux (Replacement), tandis que la réduction (Reduction) et le raffinement (Refinement - c'est-à-dire l'expérimentation avec moins de souffrance animale) sont éthiquement et scientifiquement faux. Pour cette raison, un projet de financement qui avait pour objectif de dépasser le principe des 3R semblait intéressant. Le PNR 79 durera cinq ans et dispose d'un budget total de 20 millions de francs suisses. **L'année passée, une coalition d'associations animalistes avait lancé une pétition (que nous avons soutenue) pour demander que ces fonds publics soient investis pour remplacer complètement l'expérimentation animale et non pas se limiter à réduire le nombre d'expériences avec animaux ou en limiter le stress durant les phases d'expérimentation ou de détention (voir Orizzonti n. 168-Septembre 2021).**

En juillet dernier, les données concernant les premiers projets de recherche sélectionnés par le PNR 79, pour lesquels 15 millions de francs ont déjà été alloués, ont été publiées et elles ne sont pas rassurantes, au contraire. Certains projets ressemblent en fait à des projets 3R des années '80, complètement dépassés d'un point de vue scientifique et éthique, ne permettant pas de recherche technologiquement avancée en 2022.

En voici quelques exemples :

1 Impact of current breeding practices on the health and wellbeing of the breeding mouse dam

353.269 francs ont été alloués à un projet intitulé " Impact des pratiques actuelles de l'élevage sur la santé et le bien-être des souris d'élevage ". Il est vraiment décevant de penser qu'en 2022, plus de 350.000 francs sont dépensés NON PAS pour remplacer l'utilisation de souris en laboratoire mais justement pour améliorer les systèmes d'élevage des souris reproductrices, avec pour objectif d'améliorer l'expérimentation sur les animaux soit l'exact contraire du principe du PNR. Les fonds auraient dû aller à des méthodes ayant pour objectif, au moins en théorie, de substituer et remplacer les animaux de laboratoire, pas de soutenir et développer l'élevage de ces mêmes animaux pour de nouvelles et futures expériences.

Autre critique technique : les souris sont élevées depuis des décennies.

Des millions d'animaux sont morts au cours d'expériences durant ces décennies et c'est seulement en 2022, quand l'objectif est de ne plus les utiliser, qu'on finance des études pour vérifier les conditions d'élevage ? En tenant compte du fait que l'état psychique et physique des animaux conditionne les résultats expérimentaux, allons-nous évaluer l'état des souris de laboratoire après des années d'expérimentation ?

Le projet est géré par l'équipe de la Dresse Boyle à l'Université de Zurich <https://www.vetphys.uzh.ch/en/missionstatement/staff/groupleaders-tl/boyle.html>

2 Linking animal and human welfare - refining rodent euthanasia

701.634 francs suisses ont été donnés à l'Université de Zurich pour étudier des méthodes de suppression des rongeurs comportant moins de souffrance. La responsable du projet est la Dresse Hartnack.

<https://www.vetepi.uzh.ch/en/aboutus/staff/shartn.html>

Après des décennies d'expériences et des millions d'animaux morts, quand l'idée est de ne plus les tuer, on finance une étude pour les tuer mieux ?!

Malheureusement, c'est un exemple classique de Refinement, le pire des 3R, celui qui depuis des décennies ne devrait plus exister.

3 Minimising stress and harm for laboratory rodents in oral drug treatments using the micropipette - guided drug administration (MDA) method

997.578 francs ont été fournis au Dr. Meyer (urs.meyer@vetpharm.uzh.ch) de l'Université de Zurich pour faire moins souffrir les rongeurs quand on leur administre des substances chimiques à tester.

Près d'un million de francs pour moins stresser les animaux quand on leur administre des substances chimiques qui pourraient causer des tumeurs, des pathologies métaboliques graves, des souffrances et la mort. Et au lieu de financer des projets visant à NE PAS utiliser d'animaux, on donne un million de francs à ceux qui veulent les stresser un peu moins tout en les empoisonnant.

Tout cela en 2022.



Pour être honnêtes, parmi les 23 projets financés ceux visant à remplacer l'utilisation d'animaux ne manquent pas. Par exemple :

1 A human tumour model for preclinical immunotherapy trials

Cette étude a pour objectif le **développement d'un modèle de tumeur humaine** pour les études d'immunothérapie préclinique. C'est un projet de l'Université de la Suisse italienne qui est financé à hauteur de 704.535 francs.

<https://www.geigerlab.org>

2 Human Organoid-on-Chip: A Novel Experimental Tool to Replace Animal Models of Rare Bone Disease

Un organoïde est un mini organe humain (créé à partir de cellules souches) qui, dans ce projet, a pour objectif de **remplacer l'utilisation d'animaux dans l'étude des maladies osseuses rares**. Il s'agit d'un projet de l'ETH de Zurich et il est financé à hauteur de 575.928 francs.

<https://biomech.ethz.ch/the-institute/people/person-detail.MjUwMjcz.TGlzdC8yMzMslTlwMjg3MDE2MzE=.html>

3 Transcriptome-Guided Reverse Engineering of Human Prostate Cancer

Des technologies d'ingénierie de pointe seront utilisées pour **comprendre comment se forment et fonctionnent les tumeurs humaines de la prostate**. C'est un projet de l'Université de la Suisse italienne, financé à hauteur de 399.205 francs.

<https://search.usi.ch/en/people/9020bb47e53ef7340f3eaad7eebc839d/theurillat-jean-philippe>

On le comprend aisément, **le mot-clé de chacun de ces trois projets est " Human " (humain)** dans le sens où ils étudient des maladies humaines en utilisant du matériel humain pour comprendre ce qui se passe à l'intérieur de l'être humain.

En bref et en langage technique international, on parle de **" Human Relevance "** (de pertinence humaine) pour distinguer les technologies modernes des anciennes méthodes avec modèles animaux (appelées " Animal Relevance ") qui donnent des informations sur les animaux étudiés mais pas pour l'homme. **C'est la différence entre la science et la vivisection.**

Ces projets témoignent de trois choses :

- **Il est possible de faire de la recherche scientifique technologiquement avancée** en Suisse également.
- **On commence enfin, en Suisse, à étudier et à travailler directement sur du matériel humain**, qu'il s'agisse de tumeurs ou autre, au lieu de continuer à utiliser des animaux.
- **Il est possible de faire de la recherche scientifique sans utiliser d'animaux.**

Toutefois malgré cela, le PNR 79, le programme de financement qui était justement censé servir à dépasser l'expérimentation animale, à faire des pas dans la bonne direction impliquant l'abandon de l'utilisation des animaux, **préfère financer dans une large mesure les moyens de les élever, de les empoisonner et de les tuer plutôt que subventionner les technologies innovantes de pointe qui sont les plus pertinentes pour l'homme**. Et, répétons-le encore une fois, ce programme de financement est né avec pour objectif déclaré de dépasser les limites des 3R, de faire un bond en avant, de focaliser les fonds sur des technologies plus adaptées à une recherche scientifique moderne et sans utilisation d'animaux.

Si ce programme est déjà si décevant en raison des fonds qui sont encore utilisés pour soutenir l'expérimentation animale, à l'avenir qu'est-ce qui sera financé avec l'argent public pour essayer de maintenir l'expérimentation animale comme méthodologie de recherche dominante dans notre pays ?

C'était une belle opportunité, mais elle s'est transformée en une grande désillusion.

A présent, nous attendons de voir comment seront utilisés les cinq millions de francs restant, mais au vu de ce qui a été fait des premiers, nous ne nourrissons pas de grands espoirs. Nous vous tiendrons informés dans les prochains numéros.

La puce électronique, un bénéfice pour tous les chats !

Combien y a-t-il de chats en Suisse ? C'est la question à un million de dollars étant donné qu'il n'existe pas d'obligation d'enregistrement des chats domestiques et **on suppose donc qu'il y en a plus de 1,2 million. Selon la banque de données ANIS, les chats enregistrés et dotés d'une puce électronique (microchip) sont au nombre de 678.544**, dont plus de la moitié ne sont pas stérilisés ou castrés. Par chance, il n'y a pas non plus d'interdiction d'identification c'est pourquoi nous voulons **encourager l'enregistrement des chats domestiques au moyen d'une puce, car cette action est également bénéfique pour les chats errants et ceux qui s'occupent d'eux.**

De mars à octobre, les chats sortent plus volontiers à l'extérieur, parcourant des kilomètres pour inspecter leur territoire, surtout s'ils ne sont pas castrés. Mais cela vaut aussi pour ceux qui le sont, et si l'on en croit la multitude d'annonces de félins perdus ou trouvés qui peuplent le web et ailleurs, trop souvent les retrouvailles avec le propriétaire légitime n'ont pas lieu.



Que se passe-t-il si je trouve ou perds un chat non-pucé ?

Les retrouvailles avec sa famille sont énormément retardées car selon la loi, quiconque trouve un animal doit l'annoncer (commune, vétérinaire cantonal, vétérinaires de la région, SPA, STMZ.ch) et il en va de même si on perd un chat. Il faut ensuite attendre 60 jours depuis la date de l'annonce afin de laisser la possibilité au propriétaire éventuel de réclamer l'animal et de prouver que celui-ci est bien le sien. Pendant 60 jours, le chat reste dans les limbes et ce n'est qu'après cette période, si personne ne l'a réclamé, qu'il peut être considéré comme errant et devenir adoptable. Il est évident qu'en attendant, ces chats finissent en refuge ou sont pris en charge par des associations gérées par des bénévoles qui ont déjà peu de places, surtout si l'animal est trouvé durant la période des portées saisonnières. **Doter son chat d'un microchip réduit cette durée (et le stress du chat)** en cas de disparition ou pire. Et quand le chat est retrouvé mort, cela permet de contacter immédiatement les proches et peut-être d'enterrer correctement notre ami poilu.

De quelle façon la puce peut-elle aussi être bénéfique pour les chats errants ?

Pouvoir immédiatement identifier si un félin est domestique ou sauvage permet aux personnes qui s'occupent d'animaux errants de concentrer leur énergie sur les animaux qui ont

vraiment besoin de soins, surtout au printemps et en automne lorsque les portées prolifèrent et les adoptions se font rares à cause des vacances. Toutefois, comme il n'existe aucune base légale, les personnes qui trouvent un animal (mort ou vivant, mais surtout s'il est mort) ne pensent pas toujours à cher-

cher la présence d'une puce, rendant inutile un outil pourtant très utile. Cette recherche peut être faite par les autorités compétentes (police, communes, vétérinaires, associations de protection des animaux ou de bénévoles). Il existe toutefois des communes vertueuses qui se sont engagées dans ce sens, en laissant des lecteurs de puce accessibles dans les bureaux communaux, en donnant des directives à leurs employés sur la marche à suivre lorsqu'un chat est trouvé voire en rendant l'identification obligatoire, comme par exemple la commune d'Arbedo-Castione au Tessin.

Une incitation à pucer les chats d'Arbedo

Lorsque nous avons commencé notre collaboration avec Arbedo-Castione, il y a dix ans, nous avons obtenu que l'obligation d'identifier les chats domestiques (par puce ou collier de sécurité) soit inscrite dans l'Ordonnance municipale afin de pouvoir les distinguer immédiatement des chats errants et travailler plus efficacement sur le terrain. Dans cette optique, profitant du **mois de novembre** pendant lequel la banque de données ANIS organise traditionnellement, en collaboration avec les vétérinaires, une **campagne de puçage** en offrant des prix réduits, l'ATRA/GAR a décidé d'accorder aux citoyens de la commune d'Arbedo-Castione une contribution supplémentaire de 25 CHF par chat, après vérification de leur domicile. Ce serait bien si notre initiative était suivie par d'autres organisations actives en Suisse afin de rendre moins coûteux et plus attractif ce moyen efficace de protéger nos amis félins.

SABRINA PIACENTE COORDINATRICE DU GAR

GAR
www.gar-ti.ch
gruppoinaiutorandagi@gmail.com

Vous souhaitez soutenir nos activités ?

Vous pouvez utiliser le bulletin de versement joint à cette revue, ou alors par e-banking :
code IBAN: **CH85 0900 0000 6900 1810 7**
code BIC: **POFICHBEXXX** / mention: « **GAR** ».

Si vous désirez des informations, visiter le refuge, adopter l'un de nos animaux, faire un peu de bénévolat ou vous proposer comme famille d'accueil (dans le canton de Neuchâtel), vous pouvez vous adresser à Elena au No **076 496 03 42** ou écrire un mail à : elena@lacollineauxlapins.info



Un été au refuge

“On ne peut pas changer les gens tu sais. On peut juste leur montrer un chemin, puis leur donner envie de l'emprunter.”

Laurent Gounelle - ÉCRIVAIN

Cet été de nombreux visiteurs de tous âges, de cultures et d'horizons différents sont venus rencontrer les pensionnaires du refuge didactique. **Les lapins sont plus que jamais victimes d'abandon et de maltraitance.** Chaque visite est une occasion de parler d'eux, de montrer qui ils sont, de raconter ce qu'ils ont vécu. Une occasion de les observer, de les voir évoluer, vivre, se reposer. Une occasion de les comprendre. Parce que quand on les comprend, quand on apprend à les connaître, les inconnus deviennent familiers et alors on a envie de les respecter, de ne plus leur faire de mal. Parler d'une maman, de ses cinq bébés et de **Jane, Gianni** et petit **Scapin** qui ont été maltraités avant d'arriver au refuge (leur habitat : un élevage abusif dans un grenier surchauffé, pas d'eau, de nourriture ni de cachettes, juste l'espoir de gagner quelques francs sur le dos de ces animaux) ; raconter les deux

abandons de **Mizar**, devenu l'inséparable compagnon de **Rubis**, arrivée au refuge avec des parasites dans les oreilles; ou encore **Simba**, qui s'arrachait les poils pour avoir suffisamment de fibres, incapable de manger du foin en raison d'une importante malocclusion des incisives. Toutes les histoires dont les protagonistes sont trop souvent encore méconnus, suscitent différentes émotions, ouvrent des discussions et montrent, on l'espère, un chemin à emprunter : le chemin du respect, de la tolérance, de la patience, de la persévérance et de la résilience. **Le lapin, pour beaucoup inconnu, l'est un peu moins une fois la visite terminée.** Et quand, quelques jours voire semaines plus tard, on voit revenir des jeunes visiteurs qui racontent à leur tour les histoires des lapins à leur famille, il n'y a pas que dans leurs yeux d'enfants que les étoiles brillent.

VALENTINE PAULI, BÉNÉVOLE AU REFUGE DIDACTIQUE



Si vous souhaitez nous soutenir

vous pouvez nous aider en adressant vos dons à : Association la Colline aux Lapins - 2053 Cernier
CCP: 10-171903-3 / IBAN: CH36 0900 0000 1017 1903 3 / Mention : " Refuge didactique "

Mieux vaut manger mieux !



C'est à nouveau l'heure de notre rendez-vous avec la rubrique culinaire de la Cheffe **Paola Marchisio** qui nous présente deux délices à déguster avec plaisir pour terminer votre été en beauté ! **Des recettes savoureuses et délicieuses**, riches en ingrédients simples et sains, à essayer absolument !

Courge Hokkaido marinée à la piémontaise (recette sans gluten / à préparer la veille)

Ingrédients

pour 6 personnes :

- 750 g de courge Hokkaido
- 2 oignons moyens blancs ou jaunes
- 4 gousses d'ail
- 20 feuilles de sauge
- de l'huile d'olive
- 300 ml de vinaigre de vin
- 150 ml de vin blanc sec

Préparation

Préchauffer le four à 200°C et pendant ce temps laver la courge et la couper en tranches d'environ 1 cm d'épaisseur sans la peler (la peau est la meilleure partie que ce soit pour le goût ou les nutriments qu'elle contient).

Mettre les tranches dans une grande terrine, ajouter l'huile et le sel et bien mélanger. Déposer les tranches de courge sur une ou plusieurs plaque(s) de cuisson badigeonnée(s) d'huile de façon à ce qu'elles ne se chevauchent pas puis enfourner pendant 12 minutes. Sortir du four et laisser tiédir. Pendant ce temps, faire légèrement revenir la sauge dans un peu d'huile, puis ajouter l'ail entier et les oignons émincés en fines tranches, saler et laisser cuire à feu doux avec le couvercle jusqu'à cuisson complète. Ajouter le vinaigre et le vin et laisser un peu évaporer. Lorsque c'est tiède, ajouter les tranches de courge, mélanger et laisser refroidir le tout. Laisser reposer au moins une nuit au réfrigérateur.

Sortir du frigo au moins une heure avant de consommer pour une saveur maximale.

Difficulté : **facile**

Temps de préparation : **40 minutes**





Muffins au cacao, chocolat, gingembre et amandes

Ingrédients

pour 6 muffins :

- 6 moules en papier ou autres spécifiques pour muffins
- 160 g de farine T55 ou semi-complète de blé ou d'épeautre
- 75 g de sucre de canne ou de coco + 20 g pour la garniture
- 40 g d'huile de maïs
- 75 g de yogourt soja nature
- 75 g de lait de soja
- 30 g d'amandes effilées + 10 g pour la garniture
- 30 g de cacao en poudre sans sucre (à tamiser)
- 20 g de copeaux de chocolat noir fondant (ou de chocolat coupé) + 10 g pour la garniture
- 7 g de levure (à tamiser)
- 2 g de gingembre en poudre
- 1 pincée de vanille
- 1 pincée de sel

Préparation

Préchauffez le four à 170°C en mode ventilé. Mélangez ensemble tous les ingrédients secs et les copeaux de chocolat. A part, mélangez tous les ingrédients liquides ou humides. Unissez le tout et mélangez très bien et rapidement. Transvasez dans une grande carafe. Remplissez les moule jusqu'à un peu plus de la moitié. Garnissez chaque muffin de copeaux de chocolat, d'amandes effilées et d'une pincée de sucre. Enfouez et laissez cuire pendant environ 30-35 minutes. Vérifiez la cuisson avec un cure-dent. Sortez du four et laissez vraiment bien refroidir.

Difficulté : **facile**

Temps de préparation : **35 minutes + la cuisson**

Choisissez de manger vegan

et économisez par jour :

4000 litres d'eau

9 kg de dioxyde de carbone

20 kg de céréales

3 mètres carrés de forêt

la vie de nombreux animaux

...et **votre santé !**



De bonnes choses
pour le monde !

Aidez-nous à les aider !

L'ATRA se bat pour les droits des animaux et contre toute forme de maltraitance



Vous souhaitez nous aider ?

- **Vous pouvez souscrire** un abonnement à notre revue ou l'offrir à quelqu'un. Pour CHF 20,- seulement par année, vous contribuerez à la diffusion de la culture antivivisectionniste/animaliste et à soutenir nos combats.
- **Vous pouvez nous demander** des copies gratuites de notre journal pour les distribuer.
- **Vous pouvez participer activement** à nos manifestations ou créer des groupes locaux dans votre région (contactez-nous pour des informations).
- **Vous pouvez acheter** nos livres et/ou nos gadgets.
- **Vous pouvez soutenir par** des dons nos projets de diffusion des méthodes scientifiques, de substitution pour les cours didactiques et d'autres domaines d'expérimentation.

Vos dons en faveur de l'ATRA peuvent être déduits des impôts !

■ Impôt fédéral direct :

Personnes physiques : les dons faits en faveur de l'ATRA sont déductibles si les prestations de l'année atteignent au moins 100.- francs et ne dépassent pas 20% du revenu imposable après déduction des charges déductibles (art. 33 lett. 1 LIFD).

Personnes juridiques : la déduction des dons à une organisation d'utilité publique exemptée d'impôt se limite à 20% du bénéfice net (art. 59 lett. c LIFD).

■ Impôts cantonaux et communaux :

les dons à une organisation d'utilité publique peuvent être déduits dans les limites déterminées par le droit cantonal (art. 9 cpv. 2 lett. I LAID).

Une attestation de don sera envoyée sur demande à partir d'un montant annuel égal ou supérieur à CHF 100.-

Testament en faveur des animaux

Le testament est un document qui permet d'établir la destination de ses biens après son décès.

Il y a trois moyens de faire un testament selon le code civil suisse :

- un testament **holographe**
- un testament **public** (QUI DOIT ÊTRE FAIT PAR UN NOTAIRE)
- un testament **verbal** (NE PEUT ÊTRE FAIT QU'EN CAS DE RISQUE DE MORT IMMINENTE ET QUAND IL EST IMPOSSIBLE DE FAIRE LE TESTAMENT SOUS UNE AUTRE FORME).

Le testament holographe est le plus courant car c'est le plus simple. Il suffit en effet de rédiger à la main sur papier blanc le titre « testament ». Puis vous énumérez les personnes ou les associations auxquelles vous souhaitez léguer une certaine somme ou des biens

Il est important de signer et de dater ce document. Aucune correction ne peut être faite (comme par exemple biffer une ligne et écrire un nouveau texte à la place). En cas d'erreur, il faut recommencer l'ensemble du texte.

Des témoins ou le recours à un notaire ne sont pas nécessaires.

Il suffit de déposer le document dans une banque, chez un notaire ou de le remettre à une personne de confiance qui, en cas de décès, veillera à faire publier le testament. Il est possible de s'informer dans votre commune pour savoir où remettre votre testament (cela varie d'un canton à l'autre).



Testament

exemple

Je, soussignée, Lara Bianchi, née le 10 décembre 1926, Originaire de Chiasso, domiciliée à Lugano, via Motta 10, déclare que ma dernière volonté est de léguer Fr. (montant en toutes lettres) en faveur des animaux (ou de la lutte contre la vivisection) à l'association ATRA ayant actuellement son siège à Lugano - président Max Molteni, compte courant postal Numéro 69-1810-7 ou : 1/3 de mes biens en faveur de...
Lugano, le 3 janvier 2018

Lara Bianchi : (signature)

Livres

VIVISECTION

- ___ HOLOCAUSTE (la vivisection aujourd'hui), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ CRIMES MEDICAUX (cobayes humains), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ NOUS SOMMES TOUS DES COBAYES, du Dr. L. Bon de Brouwer, CHF 23.-
- ___ EXPERIMENTATION ANIMALE: POURQUOI ET COMMENT L'ABOLIR (l'escroquerie de la vivisection), du Dr. Vernon Coleman, CHF 12.-
- ___ TUER POUR POSSEDER (philosophie de la vivisection), du Prof. Bruno Fedi, CHF 8.50
- ___ L'EXPERIMENTATION ANIMALE (la vivisection dans les siècles), du Dr. Gennaro Ciaburri, CHF 13.-
- ___ MARCHANDS DE MORT (recherche spatiale et militaire), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- ___ BEAUTE SANS CRUAUTE (cosmétiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- ___ LES LIAISONS DANGEREUSES (manipulations génétiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 8.50
- ___ TOXICITE LEGALE 1 (les méthodes de remplacement), du Dr. Massimo Tettamanti, (disponible seulement en italien ou en allemand). Indiquez svp la langue (I ____ / A ____) CHF 8.50
- ___ TOXICITE LEGALE 2 (les méthodes de remplacement), du Dr. Massimo Tettamanti, CHF 8.50
- ___ TOXICITE LEGALE 3 (banque des tissus), du Dr. M. Tettamanti, CHF 25.-
- ___ SCIENCE SANS FRONTIERES (les médecins de la LIMAV, congrès de Zurich et de Lugano), CHF 16.-
- ___ POUR L'AMOUR DE LA SCIENCE ET DES ANIMAUX (actes du congrès médical de Lausanne), CHF 9.-
- ___ POUR UNE MEDECINE À LA MESURE DE L'HOMME (actes du congrès médical LIMAV), CHF 9.-
- ___ LOBBY (vivisection et questions économiques), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- ___ VIVISECTION : QUESTIONS ET REPONSES (brochure), CHF 6.-

MEDICAMENTS, THERAPIES NATURELLES

- ___ LE VEAU D'OR (guide des médicaments dangereux), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ LE TABOU DES VACCINATIONS (dommages des vaccins, prévention naturelle), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ LA MAFIA SANITAIRE (la mafia du cancer, thérapies naturelles), de Milly Schär-Manzoli, CHF 10.-
- ___ SIDA-STORY (origines du virus, fraudes, médecine naturelle), de Milly Schär-Manzoli, CHF 8.50
- ___ APOCALYPSE EBOLA (histoire du virus Ebola), de Milly Schär-Manzoli, CHF 7.50
- ___ VACHE FOLLE (EBS, maladie de Creutzfeld-Jakob), de Milly Schär-Manzoli, CHF 6.50
- ___ NOTRE SANTE GRACE AUX ANIMAUX (Zoothérapie), du Prof. Francis Dessart, CHF 8.50
- ___ NATURE ET CAUSE DES MALADIES, du Dr. Jacqueline Bousquet, CHF 6.50
- ___ VACCINS: UNE AFFAIRE SORDIDE ?, du Dr. L. Bon de Brouwer, CHF 5.-
- ___ MÉDECINE QUANTIQUE (brochure), de Wladimir Zhoukowsky et Agostino Gargioni, CHF 5.-
- ___ DE LA FABRIQUE À LA FOURCHETTE (alimentation végétarienne), CHF 12.-

LITTÉRATURE

- ___ UNE SEULE TERRE, UNE MÊME VIE (paix, écologie et protection animale), du Prof. Francis Dessart, CHF 12.-
- ___ ANIMAUX : AMIS ET COMPAGNONS DE NOTRE VIE, du Prof. Francis Dessart, CHF 7.50
- ___ FALCO (conte), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- ___ LE CHOIX (conte), de Milly Schär-Manzoli, CHF 5.-
- ___ LA NUIT DE NOEL (conte), de Armando Rudi, CHF 5.-
- ___ PLAIDOYER POUR LA VIE (poèmes, articles et réflexions), de Aimée Guerin, CHF 23.-
- ___ LES ANIMAUX NE SONT PAS DES JOUETS (album à colorer pour enfants), CHF 8.-

- ___ UN PLONGEON DANS L'OCEAN (pour enfants), de Ursula Moghini, CHF 18.-
- ___ JE COLORIE MON LAPIN (livre à colorer pour enfants), CHF 8.-

Vidéos, DVD

- ___ L'ENFER DES LABORATOIRES (horreurs et dangers de la vivisection), CHF 12.-
- ___ LE MASSACRE DES INNOCENTS 1 (vivisection, corrida, fêtes populaires, fourrures, phoques, rhinocéros, éléphants, etc.), CHF 12.-
- ___ LE MASSACRE DES INNOCENTS 2 (vivisection, restaurants chinois, kangourous, otaries, transports d'animaux d'abattoir, cirques, zoos, manipulation génétique, etc.), CHF 12.-
- ___ LE MASSACRE DES INNOCENTS 3 (vivisection, greffes, chiens et chats massacrés pour commercialiser leurs peaux, couvertures de peaux de chats, ours, chasse au renard, opinion de médecins, etc.), CHF 12.-

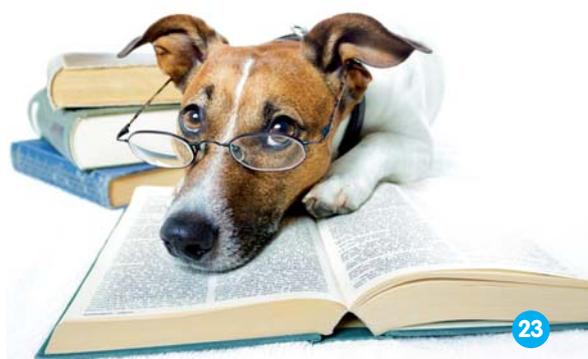
Merchandising

- ___ CARTES DE VOEUX ATRA (7 cartes doubles en couleur), CHF 12.-
- ___ CARTES POSTALES ATRA en couleur, set 3 cartes sujets d'animaux, CHF 3.-
- ___ STYLO À BILLE BLEU « Abolition de la vivisection », CHF 3.-
- ___ AIMANT ATRA, CHF 5.-
- ___ SAC À PROVISIONS en coton naturel, CHF 9.-
- ___ COLLIER réglable avec bandana, cm 20x14, CHF 12.-
- ___ ECUELLE de VOYAGE, CHF 14.-
- ___ Sweat-shirt:
 - ___ Noir (Tailles: S - M - L - XL) CHF 52.-
 - ___ Rouge (Tailles: S - M - L) CHF 52.-
- ___ Coupe-vent:
 - ___ Bleu (Tailles: XS/S - M/L) CHF 35.-
 - ___ Orange (Taille: M/L) CHF 35.-
- ___ Bonnet, noir, CHF 24.-
- ___ Sac à dos, noir/argenté, CHF 42.-
- ___ Eco masques ATRA, femme noir / blanc, NON HOMOLOGUÉS CHF 10.-
- ___ Eco masques ATRA, homme noir / blanc, NON HOMOLOGUÉS CHF 10.-
- ___ T-SHIRTS FRIENDS NOT FOOD
 - ___ Modèle Femme, Dark Grey (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Femme, Real Turquoise (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Homme, Dark Grey (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Homme, Real Turquoise (Taille: S, M, L, XL) CHF 23.-
 - ___ Modèle Enfant (unisex), Kelly Green (Taille: 3/4 ans - 7/8 ans) CHF 18.-

Autocollants

- ___ Autocollants ATRA POUR ENVELOPPES, 30 autocollants, CHF 3.-
- ___ Autocollants ATRA LETTRES ALPHABET ET ANIMAL en couleur (la pièce, SVP indiquez la lettre !), CHF 3.-
- ___ Autocollants ATRA POUR VOITURE « Dog on board », CHF 3.-
- ___ Autocollants ATRA « Dog Welcome », CHF 5.-
- ___ Autocollants ATRA « Go Veg », CHF 3.-

Retrouvez
notre catalogue
sur internet :
www.atra.info



Talon de commande

Inscrivez votre commande sur la page du catalogue et envoyez-la avec le talon à: **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**

LIVRES VIDEO VHS MERCHANDISING AUTOCOLLANTS

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE _____

L E S F R A I S D ' E N V O I S E R O N T A J O U T É S .

Abonnement à Orizzonti

Pour s'abonner à Orizzonti il suffit simplement de remplir ce coupon et de l'envoyer à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**
Prix de l'abonnement (4 numéros par an) CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-)

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE _____

JE SOUHAITE m'abonner à Orizzonti et le recevoir en : ITALIEN FRANÇAIS ALLEMAND

Je paierai les CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-) de l'abonnement, dès que je recevrai le bulletin de versement.

Orizzonti partout et pour chacun !

Un abonnement à Orizzonti, un cadeau idéal ! Vous contribuerez ainsi à une propagande efficace en faveur des droits des animaux et offrirez un cadeau utile à vos amis.

Remplissez le bulletin et renvoyez-le à : **ATRA - Via Capelli, 28 - 6900 Lugano**

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

SIGNATURE _____

J'OFFRE un abonnement à Orizzonti en : ITALIEN FRANÇAIS ALLEMAND **à :**

NOM _____ PRÉNOM _____

RUE _____ LOCALITÉ _____ CODE POSTAL _____

Je paierai les CHF 20.- (Etranger UE : euro 20.- / Extra UE : euro 30.-) de l'abonnement, dès que je recevrai le bulletin de versement.

GAB CH-6900 LUGANO
Posta CH SA



Associazione svizzera per l'abolizione della vivisezione
Schweizer Vereinigung für die Abschaffung der Tierversuche
Association suisse pour l'abolition de la vivisection

OUI

à l'interdiction d'importer du foie gras

La cruauté envers les animaux n'est pas un plaisir !



Pour le bien-être des animaux !
Pour notre agriculture !
Pour nos valeurs !



www.initiative-foie-gras.ch



OUI

à l'interdiction d'importer de la fourrure provenant d'animaux maltraités

Pour le bien-être des animaux !
Pour nos valeurs !



www.initiative-fourrure.ch

INITIATIVES À SIGNER !

SVP, ECRIVEZ EN MAJUSCULES ! • SVP, ECRIVEZ EN MAJUSCULES ! • SVP, ECRIVEZ EN MAJUSCULES !